



Signataire : Stefan Balaban

Date de dépôt : 16 février 2026

Question écrite urgente

Conséquences pour Genève de la mauvaise application du bouclier fiscal vaudois

Depuis plusieurs mois, le canton de Vaud traverse une séquence institutionnelle délicate à la suite de révélations relatives à l'application du mécanisme dit du « bouclier fiscal ».

Un rapport d'expertise établi par François Paychère, ancien président de la Cour des comptes genevoise mandaté par le Conseil d'Etat vaudois, a mis en évidence une application non conforme à la loi de ce mécanisme entre 2009 et 2021. Cette pratique aurait conduit à une sous-estimation significative des recettes fiscales cantonales durant cette période.

Au-delà des conséquences pour les finances publiques vaudoises, ces éléments soulèvent une question importante pour le canton de Genève. En effet, les recettes fiscales cantonales constituent un paramètre déterminant dans le calcul de la péréquation financière fédérale. Une sous-évaluation durable des recettes d'un canton peut avoir des effets sur la répartition intercantonale des charges.

Il convient dès lors d'examiner si et dans quelle mesure Genève a pu être indirectement impacté par cette situation.

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses aux questions suivantes :

- ***Quelle est la position du Conseil d'Etat sur les éléments révélés ? A-t-il procédé à une analyse des éventuelles conséquences financières pour Genève, notamment en lien avec la péréquation financière fédérale ou d'autres mécanismes intercantonaux ?***

- *Peut-il indiquer si la contribution vaudoise à la péréquation financière fédérale entre 2009 et 2021 a été affectée par cette sous-estimation des recettes et, le cas échéant, si la contribution genevoise s'en est trouvée modifiée ?*
- *Des échanges ont-ils eu lieu avec les autorités vaudoises ou fédérales afin de clarifier les implications éventuelles de cette situation ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de solliciter un réexamen des calculs de péréquation pour la période concernée si des écarts devaient être confirmés ?*
- *Le Conseil d'Etat examine-t-il les voies juridiques ou institutionnelles permettant de préserver les intérêts financiers du canton de Genève ?*